APPEL À PROJET DISPOSITIF DE L'UE

Développement de l'Agriculture Biologique

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Agriculture
- #Bio
- #Biodiversité

Ces dispositifs d'aide accompagnent le conseil individuel et collectif, la diffusion, l'échange de connaissances et d'informations et la démonstration dans le but de favoriser le développement de l'agriculture biologique.
Il s'agit d'un appel à projets (AAP) commun à la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG).

Objectif

L'AAP comprend 2 parties distinctes :

- **Partie 1 - Dispositif FEADER** : *Plan Stratégique Régional FEADER de la Nouvelle Aquitaine* = 78.01.01 : Action de diffusion, d'échanges de connaissances et d'informations, de démonstration et accès au conseil stratégique et technique au service de la transition agroécologique
- **Partie 2 - Dispositif hors FEADER** = Coordination régionale, ORAB, plateforme conversion et actions de transfert de connaissances hors partie 1 dont conseils individuels

Calendrier

Date limite dépôt de dossier : 06 novembre 2026 inclus

Bénéficiaire

Structures intervenant dans les domaines de la diffusion de connaissances et d'informations, ainsi que dans le conseil agricole et œuvrant au développement de l'agriculture biologique.

Voir précisions sur l'éligibilité pour chaque partie dans l'appel à projets.

Montant

Les modalités de financement sont différentes selon les dispositifs (parties de l'AAP) : se référer au document de l'AAP pour connaître les modalités précises.

Comment faire ma demande ?

Suivre les consignes détaillées dans le document de l'AAP (page 7) : dépôt des dossiers par mail dans un premier temps.

L'intégralité des pièces et annexes pour le dispositif FEADER sont disponibles sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine.

Les pièces et annexes pour la partie 2 de l'AAP sont téléchargeables ci-dessous.

NB : Il existe un formulaire et une annexe intitulée « Dépenses prévisionnelles » spécifiques à chacune des parties, précisés dans la partie « pièces justificatives » de l'AAP.

Correspondants

- **Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche**

Service Relation aux usagers (SRU)

0549384938

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption